

Nettoyant – concentré de tubulure d'aspiration PowerScrub Solmetex

Préparé selon les normes américaines OSHA, CMA, ANSI, les normes canadiennes WHMIS, Australian WorkSafe, la norme industrielle japonaise JIS Z 7250:2000 et les directives européennes

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 DÉNOMINATION COMMERCIALE :

NUMÉROS DE PRODUITS :

SYNONYMES :

Numéro CAS :

1.2 UTILISATION DU PRODUIT :

1.3 NOM DU FABRICANT :

ADRESSE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE

L'ENTREPRISE :

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

COURRIEL :

1.5 INFORMATION SUR LA PRÉPARATION :

DATE DE LA RÉVISION ACTUELLE :

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE :

**Nettoyant – concentré de tubulure d'aspiration
PowerScrub Solmetex**

PCS-VLIK, PCS-VLCK, PCS-VLCB

aucune connue

Mélanges

Nettoyant de tubulure d'aspiration dentaire

Solmetex, LLC.

50 Bearfoot Road, Northborough, MA 01532 USA

1-508-393-5115

1-800-535-5053 Infotrac (**SANS FRAIS** aux É.-U./Canada)

info@Infotrac.net

19 septembre 2019

2 mai 2019

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

SURVOL DES URGENCES :

Description du produit : ce produit est un liquide bleu avec une odeur propre.

Dangers pour la santé : une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation de la peau et des yeux. Peut entraîner une sensibilisation de la peau.

Risques d'inflammabilité : ce produit est un liquide non-inflammable.

Risques de réactivité : aucun connu

Dangers environnementaux : les effets de ce produit sur l'environnement n'ont pas encore été vérifiés. La libération de ce produit peut avoir des effets négatifs importants sur l'environnement aquatique.

SYMBÔLES USDOT

Non réglementé

SYMBÔLES CANADIENS (SIMDUT)

Conforme au SIMDUT 2015

SYMBOLES EUROPEENS et
(GHS) Symboles de danger
sans objet.

Mot de signalement : **Sans objet!**

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE SELON LE 29 CFR 1200 (OSHA HCS) ET LES DIRECTIVES DE L'UNION EUROPÉENNE :

ce produit ne répond pas à la définition d'une substance ou d'une préparation dangereuse telle que définie par 29 CFR 1910. 1200 ET les directives du Conseil de l'Union européenne 67/548/CEE, 1999/45/CE, 1272/2008/CE et les directives ultérieures.

Composant(s) contribuant à la classification (s)

sans objet.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

Classification des dangers selon le SGH :

sans objet.

Mention(s) de danger :

sans objet.

Mention(s) de prévention :

sans objet.

Mention(s) de réponse :

sans objet.

Mention(s) d'entreposage :

sans objet.

Mention(s) d'élimination :

sans objet.

2.3 LES DANGERS POUR LA SANTÉ OU LES RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION :

SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION PAR VOIE D'EXPOSITION : les voies d'exposition les plus importantes pour ce produit sont le contact avec la peau, le contact avec les yeux ou l'ingestion.

EN CAS D'INHALATION AIGUË : ne devrait pas constituer un risque d'inhalation si utilisé conformément aux instructions.

CONTACT AVEC LA PEAU : un contact répété ou prolongé peut provoquer une irritation de la peau. Peut entraîner une sensibilisation de la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX : le contact peut irriter les yeux et provoquer des rougeurs ou des larmoiements.

EN CAS D'INGESTION : l'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées et de diarrhées.

CHRONIQUE : un contact prolongé ou répété peut entraîner une sensibilisation de la peau.

ORGANES CIBLES : Aigüe : yeux, peau.

Chronique : peau.

3. LA COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux :	WT %	Numéro CAS	Numéro EINECS	Classification des dangers
Solution aqueuse contenant des micro-organismes d'origine naturelle et de l'eau	90–99,9 %	7732-18-5	231-791-2	Non classifié
Les autres ingrédients sont non dangereux ou inférieurs aux seuils applicables.				

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX : si le produit entre en contact avec les yeux, ouvrir les yeux et les passer sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consultez immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : si le produit entre en contact avec la peau, lavez-la soigneusement à l'eau et au savon. Consultez un médecin si une irritation se développe ou persiste.

EN CAS D'INHALATION : si la respiration devient difficile, emmenez la victime à l'air frais. Si nécessaire, utilisez la respiration artificielle pour soutenir les fonctions vitales. Consultez immédiatement un médecin.

EN CAS D'INGESTION : en cas d'ingestion du produit, appeler un médecin ou un centre antipoison pour obtenir les informations les plus récentes. En l'absence d'avis professionnel, ne pas provoquer de vomissements. Ne jamais faire vomir ou donner des diluants (lait ou eau) à une personne inconsciente, ayant des convulsions ou ne pouvant pas avaler. Consultez immédiatement un médecin. Apportez une copie de l'étiquette et/ou de la FDS avec la victime chez le professionnel de santé.

DES CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : aucune connue

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS, TANT AIGUS QUE RETARDÉS :

une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation de la peau et des yeux. Peut entraîner une sensibilisation de la peau.

4.3 DES RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS : traiter les symptômes et éliminer la surexposition.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 ÉQUIPEMENTS D'EXTINCTIONS : -

Utilisez les méthodes d'extinction ci-dessous :

Pulvérisation d'eau : oui.

Dioxyde de carbone : oui.

Mousse : oui

Produits chimiques secs : oui.

Halon : oui

Autre : n'importe quelle classe « C ».

5.2 RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

aucune connue.

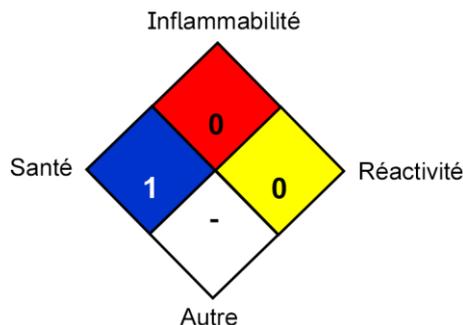
Sensibilité à l'explosion en cas d'impact mécanique : non.

Sensibilité aux décharges statiques : non.

5.3 LES PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

les répondants aux incendies débutants doivent porter une protection oculaire. Les pompiers structurels doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Isolez les matériaux non encore impliqués dans l'incendie et protégez le personnel. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque; sinon, refroidir soigneusement avec de l'eau pulvérisée. Si possible, empêchez l'eau de ruissellement de pénétrer dans les collecteurs d'eaux pluviales, les plans d'eau ou d'autres zones écologiquement sensibles.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION NFPA



SYSTÈME DE CLASSIFICATION HMIS

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES	
DANGERS POUR LA SANTÉ (BLEU)	1
DANGER D'INFLAMMATION	0
DANGERS PHYSIQUES (JAUNE)	0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	
YEUX	SYSTÈME RESPIRATOIRE
MAINS	CORPS
	Voir la section 8
	Voir la section 8
Pour des utilisations industrielles de routine et des applications de manutention	

Échelle de dangerosité : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave* = Danger chronique

6. MESURES EN CAS DE LIBÉRATIONS ACCIDENTELLES

6.1 LES PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET LES PROCÉDURES

D'URGENCE :

voir la section 8.2 pour les commandes d'exposition.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

pour les gros volumes, éloignez-les des égouts pluviaux, des eaux de surface et des sols.

6.3 INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE FUITE :

ramasser et disposer sans créer de poussière. Ramassez et balayez. Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination. Éliminez le produit conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales des États-Unis en matière d'élimination des déchets dangereux, ainsi qu'à celles du Canada et de ses provinces, de l'Australie, du Japon et des États membres de l'UE (voir la section 13, Procédures d'élimination).

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANUTENTION SÉCURITAIRE :

éviter la formation de poussière. La transformation subséquente des matériaux solides peut entraîner la formation de poussières combustibles. Le potentiel de formation de poussières combustibles doit être pris en considération avant tout traitement supplémentaire.

7.2 PRATIQUES DE STOCKAGE ET DE MANUTENTION :

conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Catégorie de stockage (TRGS 510) : Matériaux dangereux non combustibles et corrosifs.

7.3 UTILISATION DU PRODUIT :

nettoyage des drains.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES D'EXPOSITION :

Nom du produit chimique	Numéro CAS	ACGIH TLV	OSHA TWA
Solution aqueuse contenant des micro-organismes d'origine naturelle et de l'eau	7732-18-5	Non établi	Non établi

8.2 COMMANDES D'EXPOSITION :

CONTRÔLES TECHNIQUES ET DE VENTILATION : utiliser avec une ventilation adéquate pour assurer que les niveaux d'exposition soient maintenus en dessous des limites fournies ci-dessus.

Les informations suivantes sur l'équipement de protection individuelle approprié sont fournies pour aider les employeurs à se conformer aux réglementations de l'OSHA figurant dans la sous-partie I du 29 CFR (à partir de 1910.132) ou aux normes équivalentes du Canada, ou des États membres de l'UE (y compris la norme EN 149 pour l'EPI respiratoire et la norme EN 166 pour la protection du visage et des yeux), et celles du Japon. Veuillez vous référer aux règlements et aux normes applicables pour des informations importantes.

PROTECTION RESPIRATOIRE : n'est normalement pas requise lors de l'utilisation de ce produit. Si nécessaire, utilisez uniquement une protection respiratoire autorisée par la norme fédérale américaine OSHA sur la protection respiratoire (29 CFR 1910.134), les normes équivalentes des États américains, la norme canadienne CSA Z94.4-93, la norme européenne EN149 ou les États membres de l'UE.

Nettoyant – concentré de tubulure d'aspiration PowerScrub Solmetex

PROTECTION DES YEUX : des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection étanches sont nécessaires lorsqu'un contact est possible. Si nécessaire, se référer à l'OSHA des États-Unis 29 CFR 1910.133, les normes canadiennes et la norme européenne EN166, les normes australiennes ou les normes japonaises pertinentes.

PROTECTION DES MAINS : utilisez des gants résistant aux produits chimiques pour éviter tout contact avec la peau. Si nécessaire, consultez la norme américaine OSHA 29 CFR 1910.138, la norme européenne DIN EN 374, les normes appropriées du Canada, les normes australiennes ou les normes japonaises pertinentes.

PROTECTION CORPORELLE : utiliser une protection corporelle adaptée à la tâche à accomplir. Si nécessaire, se référer aux normes appropriées du Canada, ou aux normes appropriées de l'UE, aux normes australiennes, ou aux normes japonaises pertinentes. S'il existe un risque de blessure aux pieds dû à la chute d'objets, au roulement d'objets, à la présence d'objets pouvant percer la plante des pieds ou à l'exposition des pieds de l'employé à des risques électriques, utilisez des protections pour les pieds, comme décrit dans la norme U.S. OSHA 29 CFR 1910.136.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE :

APPARENCE (état physique) et COULEUR : ce produit est un liquide bleu avec une odeur propre.

ODEUR : odeur propre.

SEUIL DE PERCEPTION DE L'ODEUR : non disponible.

pH : neutre.

POINT DE FUSION/CONGÉLATION : 32 °F (0 °C)

POINT D'ÉBULLITION : 212 °F (100 °C)

POINT ÉCLAIR : non disponible.

TAUX D'ÉVAPORATION (n-BuAc = 1) : non disponible.

INFLAMMABILITÉ (SOLIDES, GAS) : sans objet.

LIMITES INFÉRIEURES/SUPÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU EXPLOSIONS : sans objet.

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg @ 20 °C (68 °F)) : non disponible.

DENSITÉ DE VAPEUR : non disponible.

DENSITÉ RELATIVE : non disponible.

DENSITÉ : non disponible.

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE : 1,0.

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : soluble.

POIDS PAR GALLON : non disponible.

COEFFICIENT DE PARTITION (n-octanol/eau) : sans objet.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : sans objet.

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : non disponible.

VISCOSITÉ : semblable à l'eau.

VOC g/l / Lb/gal : 0.

9.2 INFORMATION SUR LA PRÉPARATION :

aucune information supplémentaire n'est disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

aucune donnée d'essai disponible.

10.2 STABILITÉ :

stable dans des conditions de stockage et d'utilisation normales.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES :

aucune donnée d'essai disponible.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER :

aucune connue.

10.5 LES MATIÈRES AVEC LESQUELLES LA SUBSTANCE EST INCOMPATIBLE :

aucune connue.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

les produits de décomposition thermique comprennent le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ :

aucune donnée LD50 disponible.

AGENT CANCÉRIGÈNE SUSPECTÉ : aucun des ingrédients présents à plus de 0,1 % dans ce produit ne figure sur les listes suivantes : FEDERAL OSHA Z LIST, NTP, IARC, ou CAL/OSHA et ne sont donc pas considérés comme des agents cancérogènes, ou soupçonnés de l'être, par ces agences.

PROPRIÉTÉ IRRITANTE DU PRODUIT : ce produit peut être irritant pour la peau et les yeux.

SENSIBILISATION AU PRODUIT : ce produit ne répond pas aux critères pour être classé comme sensibilisant.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : aucune information concernant les effets de ce produit ou de ses composants supérieurs à 0,1 % sur le système reproducteur humain n'est disponible.

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE : aucune connue.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES – EXPOSITION RÉPÉTÉE : aucune connue.

DANGER D'ASPIRATION : aucun.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 TOXICITÉ :

aucune donnée de toxicité disponible.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :

aucune donnée spécifique n'est disponible sur ce produit.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION :

aucune donnée spécifique n'est disponible sur ce produit.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL :

aucune donnée spécifique n'est disponible sur ce produit.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU PBT ET DU vPvB :

aucune donnée spécifique n'est disponible sur ce produit.

12.6 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES :

aucune donnée spécifique n'est disponible sur ce produit.

TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIVENT VISER À ÉLIMINER LA CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

12.7 CLASSEMENT DE LA MENACE POUR L'EAU :

mise en danger de l'eau conformément à la directive européenne 91/155-EWG. pas déterminé.

13. PROCÉDURES D'ÉLIMINATIONS

13.1 LES MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

l'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations fédérales, nationales et locales des États-Unis, du Canada, de l'Australie, des États membres de l'UE et du Japon.

13.2 CODE DE DÉCHETS DE L'UE :

pas déterminé.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

USDOT, IATA, IMO, ADR :

RÈGLEMENT D'EXPÉDITION DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS (DOT) : ce produit est classé (selon 49 CFR 172.101) par le ministère des Transports des États-Unis, comme suit.

14.1 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :

matériel non réglementé.

14.2 NUMÉRO et DESCRIPTION DE LA CLASSE DE RISQUE :

aucun.

14.3 NUMÉRO D'IDENTIFICATION DES NATIONS UNIES :

aucun.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE :

aucun.

14.5 ÉTIQUETTES DOT REQUISES :

aucune.

NUMÉRO DE GUIDE NORD-AMÉRICAIN DES MESURES D'URGENCES :

aucun.

QUANTITÉ À DÉCLARER :

aucun.

14.6 POLLUANT MARIN : aucun des composants de ce produit n'est désigné par le ministère des Transports comme étant un polluant marin (49 CFR 172.101, annexe B).

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR :

aucun.

14.8 TRANSPORT INTERNATIONAL :

INFORMATION SUR L'EXPÉDITION DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA) : ce produit n'est pas considéré comme étant dangereux.

INFORMATION SUR L'EXPÉDITION DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (IMO) : ce produit n'est pas considéré comme étant dangereux.

14.9 TRANSPORT EN VRAC SELON L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET CODE IBC :

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) : ce produit n'est pas considéré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe comme un produit dangereux

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :

EXIGENCES DE DÉCLARATION DE LA SARA DES ÉTATS-UNIS : les composants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act.

QUANTITÉ DE PLANIFICATION DU SEUIL SARA DES ÉTATS-UNIS : il n'y a pas de quantités seuils de planification spécifiques pour les composants de ce produit. Le seuil de dépôt par défaut des exigences fédérales en matière de soumission et d'inventaire des FDS est donc de 4 540 kg (10 000 lb), conformément au règlement 40 CFR 370.20.

QUANTITÉ À DÉCLARER U.S. CERCLA (RQ) : aucune.

ÉTAT DE L'INVENTAIRE DE LA TSCA DES ÉTATS-UNIS : les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA ou sont exemptés de cette liste.

AUTRES RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES : aucune.

CALIFORNIA SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT (PROPOSITION 65) : aucun des ingrédients dans ce produit est sur les listes de proposition 65.

15.2 RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :

ÉTAT DES STOCKS DE DSL/NDL CANADIEN : les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire DSK ou sont exemptés de cette liste.

AUTRES RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES : sans objet.

LISTES DES SUBSTANCES PRIORITAIRES DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) :

ce produit a été classé conformément aux critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient toutes les informations requises par ce règlement.

CLASSIFICATION CANADIENNE SIMDUT et SYMBÔLES : classé selon SIMDUT 2015. Voir la section 2 pour les détails.

15.3 INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :

ce produit ne répond pas à la définition d'une substance ou d'une préparation dangereuse telle que définie par les directives du Conseil de l'Union européenne 67/548/CEE, 1999/45/CE, 1272/2008/CE et les directives ultérieures. Voir la section 2 pour tous les détails.

15.4 INFORMATION AUSTRALIENNE POUR LE PRODUIT :

les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste de l'inventaire international des produits chimiques.

15.5 INFORMATION JAPONNAISE POUR LE PRODUIT :

LOI JAPONNAISE SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL : ce produit a été classé conformément à la loi japonaise sur la sécurité et la santé industrielles. Voir la section 2 pour la classification SGH.

15.6 INVENTAIRES INTERNATIONALES DE PRODUITS CHIMIQUES :

Liste des composants figurant dans les inventaires de produits chimiques des différents pays est la suivante :

Asie-pacifique : listé ou exempté de la liste

Inventaire australien des substances chimiques (AICS) : listé ou exempté de la liste

Liste des produits chimiques existants en Corée (ECL) : listé ou exempté de la liste

Inventaire national existant des substances chimiques du Japon (ENCS) : listé ou exempté de la liste

Liste Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines (PICCS) : listé ou exempté de la liste

Liste suisse des substances toxiques (Giffliste) : listé ou exempté de la liste

U.S. TSCA: listé ou exempté de la liste

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÉPARÉ PAR : Chris Eigbrett – **(FDS à la conformité SGH)**
DATE D'IMPRESSION : 19 septembre 2019

Avis de non-responsabilité : les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi et basées sur nos connaissances actuelles. Elle n'est qu'une indication et n'est en aucun cas un engagement, notamment en ce qui concerne les atteintes ou les préjudices causés à des tiers par l'utilisation de nos produits. Solmetex, LLC garantit que ses produits sont conformes à ses spécifications de vente. Ces informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préalables nécessaires qui seuls peuvent garantir qu'un produit est adapté à un usage donné. Les utilisateurs sont responsables du respect de la législation locale et de l'obtention des certifications et des autorisations nécessaires.

FIN DE LA FEUILLE FDS